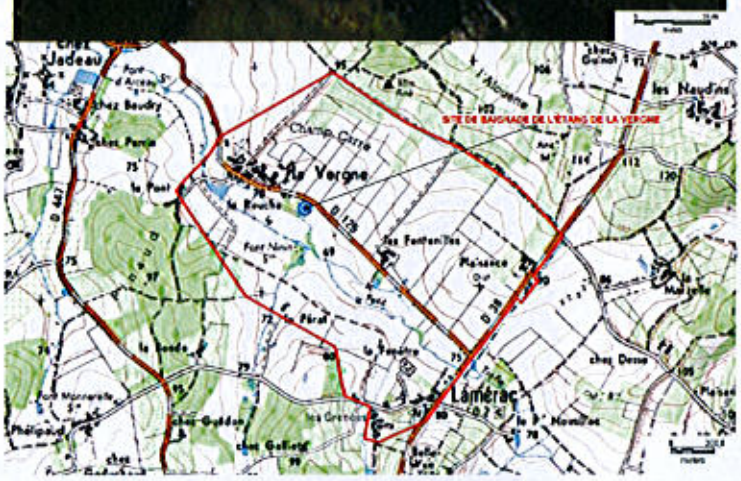
Profil de la baignade de Lamérac: Etang de la Vergne

Date d'élaboration: 10 Novembre 2011

Description de la zone de baignade

Nom de la baignade: Etang de la Vergne
Commune: Lamérac
Département: Charente
Région: Poitou-Charentes
Personne responsable de l'eau de baignade: M. le Maire de Lamérac
Nature: aire de détente en pelouse, formation karstique dans l'étang
Longueur: 60 m
Largeur: 60 m
Superficie: 3600 m²
Profondeur moyenne: 1 m
Date de la saison balnéaire: Baignade non surveillée, ouverte du 1 er janvier au 31 décembre
Localisation point ARS (Lambert 93):
X= 447560 m ; Y= 6487772 m
Fréquentation maximale: 20 personnes simultanément dans la zone de baignade
Equipements: accessible aux handicapés, tables de pique-nique, poubelles, panneau d'affichage
Accessibilité aux animaux: Aucun affichage interdisant l'accès
aux animaux domestiques pendant la période estivale
Autres activités: Pêche à la ligne en dehors de la zone de baignade en saison
Zone riveraine: Hameau "La Vergne", bourg de Lamérac
Occupation du sol: Bois, cultures céréalières
Population permanente: 197 habitants
Population estivale: Non connue





Historique de la qualité des eaux de baignade

Evolution du classement

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Directive CE/76-160	A	A	A	A	B	A	A	A	B	A	A	A
Directive 2006/7/CE				Exc.	Bon					Exc.	Exc.	Exc.

La simulation du niveau de qualité des eaux du site de Lamérac selon la Directive 2006/7/CE n'est pas réalisable concernant les années de 2004 à 2007: le nombre de résultats d'analyses étant trop faible (16 échantillons au minimum requis sur 4 ans).

Potentiel de prolifération de cyanobactéries

Pas de dénombrement avant la date de fermeture de la baignade - Absence de suivi de qualité des eaux du bassin versant au regard des paramètres caractéristiques de ce risque (azote, phosphore...) - Bilan prévu dans les mesures de gestion.

Liste des épisodes de pollution au cours des dernières années

Sans objet.

Inventaire des sources de pollution

Source	Origine	Type de pollution	Rejet permanent	Risque	Conditions
Leptospirose	Urines des Ragondins, rats musqués et bovins	Ponctuelle	Non	Oui	Contact cutané et muqueux avec une eau contaminée
Assainissement non collectif	ANC non conformes	Diffuse	Non	Oui à terme	Pollution des sols et/ou débordement
Accident naturel	Cyanobactéries	Naturelle	Sans objet	Oui	Température des eaux, stagnation et présence de nutriments
Accident naturel	Turbidité excessive de l'eau	Naturelle	Sans objet	Oui	Remise en suspension des particules sédimentées
Assainissement pluvial	Fossés, réseau routier	Ponctuelle	Non	Oui	Orage / déversement accidentel d'hydrocarbure

Plan d'actions

Action	Responsable de l'action
Fermeture préventive de la baignade en cas d'observation d'hydrocarbures dans les eaux de l'étang et en cas de fortes précipitations	Gestionnaire du site de baignade
Mise en conformité des systèmes d'ANC non conformes	Mairies
Campagne de mesure et de dénombrement des cyanobactéries, Maîtrise de la croissance des cyanobactéries	Collectivité ou délégataire
Campagne de piégeage pendant la période estivale	Groupement cantonal / Collectivité
Mise en application des organigrammes de gestion des risques	Mairies

Gestion des pollutions à court terme

Absence de risque de pollution à court terme, tel que défini par l'article D.1332-15 du Code de la Santé Publique